

## BENEVOLAT

- Le club est basé sur une valeur forte : le **bénévolat**. Chacun peut apporter au club avec ses moyens.

## ADMISSION

- Tous les membres pratiquants doivent obligatoirement s'acquitter de la cotisation annuelle du club.
- Tous les licenciés sont tenus de fournir à l'inscription (ou au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'inscription) un certificat médical d'aptitude à la pratique du badminton.
- Les nouveaux venus disposent de 2 séances gratuites de découverte.
- Les licenciés peuvent, dans le respect de l'esprit du Club, inviter **une personne** extérieure au Club, **une à deux fois** dans la saison, lorsque l'affluence le permet, après demande auprès d'un membre du bureau.

## FONCTIONNEMENT

Tous les adhérents doivent :

- Respecter le matériel mis à leur disposition et la propreté des locaux (*salle, entrée, buvette, vestiaires*)
- Ramasser les volants usagés et bouteilles d'eau sur les terrains et dans la salle
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la salle mise à notre disposition
- Se munir de chaussures de sport appropriées pour les salles de sport
- Respecter les riverains à proximité de la salle
- En cas de forte affluence pendant les créneaux, les adhérents ne doivent pas monopoliser les cours : laisser la place à d'autres joueurs à chaque fin de set.
- Il est demandé aux joueurs de niveau confirmé de jouer au moins un match par séance avec des joueurs de niveau inférieur pour permettre à tous de progresser.
- Les jeunes joueurs ne sont autorisés sur les créneaux adultes qu'à partir de la catégorie Minime 2.

## RESPONSABILITE

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau les aura pris sous sa responsabilité dans la salle de sport. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de quitter le gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.

## COMPETITIONS

Les licenciés du CBC qui participent à des compétitions individuelles (*tournois*) ou collectives (*interclubs*) doivent porter prioritairement le maillot du club ou à défaut une tenue homologuée. Les licenciés doivent respecter les arbitres, adversaires, partenaires, organisateurs et spectateurs. En validant sa participation aux Interclubs, le licencié s'engage pour les rencontres à domicile et à l'extérieur.

**Toute inscription au CBC implique la validation et le respect de ce règlement intérieur. Toute personne qui ne se conformera pas au présent règlement sera tenue pour individuellement responsable de ses actes et pourra être exclue du club.**